

ment de biologie de l'Université Laval, lors de la conférence qu'il prononçait au colloque sur les problèmes de l'eau, en fin de semaine, à Québec.

Selon lui, cette dégradation s'accomplit à un rythme si rapide, surtout depuis une dizaine d'années, qu'on peut véritablement parler d'un engorgement des cycles naturels de récupération et d'auto-épuration du milieu.

Le problème est si grave qu'il met en danger la survie de l'homme, nous a déclaré M. Lagueux. Il attribue ces dangers sans cesse croissants à l'invasion du marché par ces produits chimiques aux multiples usages dont on ne connaît pas les effets secondaires.

D'après le conférencier, nous sommes embarqués dans un véritable cercle vicieux:

On attend que la situation soit urgente pour prendre des mesures et l'on s'assure les services de la télévision, des journaux et de la radio pour faire un peu de publicité.

Je me souviens très bien des recommandations qui avaient été formulées par le gouvernement fédéral, il y a quelques années, à l'égard des cultivateurs. Je me souviens, entre autres, qu'on leur demandait de ne jamais jeter dans les rivières ou les lacs les récipients qui avaient contenu des insecticides.

Au cours de la même période, avec la bénédiction du gouvernement fédéral, la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle déversait sur les abords de ses terrains des milliers de gallons de DDT. Comme on sait que ces terrains sont des îles du fleuve, on a complètement empoisonné celui-ci, au point qu'aujourd'hui, on se demande combien de temps encore les poissons pourront y vivre.

Aujourd'hui, la publicité se fait sur le dos de la ménagère, à qui l'on conseille de choisir son savon, alors qu'elle n'emploie que quelques gallons d'eau par semaine pour faire sa lessive.

Aussi, j'apprécierais que le parrain de ce bill nous dise si le gouvernement a donné des conseils ou a recommandé aux entreprises de pâte à papier qui déversent leurs résidus 24 heures par jour dans le fleuve de changer d'acides.

Pollution de la terre, pollution de la mer, pollution de l'air, pollution de l'eau: la pollution existe partout. Faisons la guerre à la pollution comme nous faisons la guerre à la pauvreté.

Le nombre de chômeurs et le nombre de ceux qui doivent se serrer la ceinture en face de l'abondance sont des preuves concrètes qu'il existe également, au sein du gouvernement, la pollution des esprits et des intelligences.

Une chose est certaine: c'est que le gouvernement canadien se prépare à augmenter les taxes et les impôts.

On rapporte les paroles d'un gérant de banque, dans *La Presse* du 26 janvier 1971. Je cite:

Non à l'abondance pour payer le prix de la pollution

«Les Canadiens devront accepter de renoncer à l'abondance pour pallier le coût de la pollution, a lancé hier soir le président de la Banque de Montréal, M. G. Arnold Hart. Cependant, le public devrait être avisé...

... de ce qui s'en vient.

«Car le problème est bien là: tout effort de lutte contre la pollution imposera des contraintes économiques, a expliqué le banquier qui a toutefois précisé qu'il «est bien trop facile de vouloir faire payer le coût de la lutte contre la pollution par celui qui pollue».

«Tous, nous créons de la pollution et tous, nous devons en payer le coût, soit en acceptant des prix ou des impôts plus élevés, soit en nous privant de certains biens qui nous semblent

commodes, soit encore en tolérant le chômage que causera la fermeture d'entreprises incapables de se plier à des normes nouvelles.»

C'est un gérant de banque qui le dit: les usines fermeront leurs portes, le nombre des chômeurs augmentera, les taxes et les impôts seront haussés. Pour calmer l'appétit vorace des banques, la population devra se priver. Les privations et les réductions, c'est bon pour le peuple. Pendant ce temps, les banques haussent leur taux d'intérêt. Il est probable que cet expert, gérant de banque, ira même jusqu'à se faire accorder une augmentation de salaire.

Et qui sait si l'augmentation de l'actif de la Banque de Montréal, qui était de 33 p. 100 pour chacune des années 1969-1970, n'atteindra pas 50 p. 100. Tout est possible, puisque cette banque est une de celles qui peut, selon son bon plaisir, restreindre ou dispenser le crédit.

Nous nous souvenons très bien des années 1929 à 1939, où le crédit était très bien contrôlé. Il avait simplement suffi que le mot «guerre» soit utilisé pour que les banques consentent à dispenser plus de crédit. Nous payons encore pour cette supposée faveur. La population y a perdu et les provinces aussi.

Nous nous souvenons que, sous prétexte de mesures temporaires dont l'application prendrait fin une fois la guerre terminée, les provinces avaient consenti à céder certains pouvoirs de taxation qui leur étaient réservés. Pour sauver le christianisme et la liberté, les provinces avaient cédé. Malheureusement, on taxe encore et, par conséquent, l'être humain jouit de moins en moins de la liberté, et les idées communistes sont en train de s'implanter partout dans le monde.

D'autres impôts, d'autres taxes nous ont été imposés. C'était pour établir le régime d'allocations familiales. Ces impôts ont augmenté, mais les allocations familiales demeurent toujours au même niveau. D'autres taxes sont imposées depuis l'augmentation des pensions de vieillesse. D'autres méthodes de perception ont été établies, sous prétexte de combattre la pauvreté. Le nombre des pauvres augmente, mais nos méthodes de combat sont toujours les mêmes.

Le gouvernement, qui a combattu l'inflation par l'imposition de taxes et de restrictions, part maintenant en guerre contre la pollution, parce que les grands financiers ont finalement décidé de «faire la passe».

Nous avons connu une rareté de capitaux, mais il est évident que les financiers mettront fin à cette rareté, pour combattre la pollution. En retour, le travail des citoyens sera toujours taxé, de même que les matériaux de construction, les vêtements et une foule de produits nécessaires à la vie.

Par la création d'un nouveau ministère, je suis persuadé que le gouvernement trouvera la formule pour taxer l'air que nous respirons.

L'article 5 du bill présentement à l'étude se lit comme il suit:

5. Les fonctions et pouvoirs du ministre de l'Environnement englobent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant

- a) les pêches en eaux côtières et intérieures;
- b) les ressources renouvelables, notamment
  - (i) les ressources forestières du Canada,
  - (ii) les oiseaux migrateurs, et
  - (iii) la flore et la faune non indigènes en général;